

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2005

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 novembre 2005, s'est réuni le mardi 29 novembre 2005 à 20 h, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche – 19 rue du Château à MELUN, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MIGNON, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS

M. MIGNON, M. MILLET, M. VERNIN, M. GASNOS, M. CARASSUS, M. AGISSON, M. HENAUT, M. FOURNIER, Mme PIGNOUX, M. BILLEREY, M. BAUMANN, M. PARISOT, M. GONET, Mme VANNESTE, M. LEGRAND, Mlle LUQUET, M. VAN LUL, M. PESTY, M. LE MAOULT, M. LANDRY, M. BERTRAND, Mme BELKHIRI - FADEL (*à partir du point n° 5*), M. DREANO, Mme GARLET, M. PIERRAIN, Mme CORRE, Mme CHAPEL, M. SAPE, Mme MELOT, M. ORAVEC, M. THERON, Mme DUPUY, Mme TIXIER (*à partir du point n° 4*), Mme DU BOUETIEZ DE KERORGUEN, M. EUDELIN, M. BOUCAT, M. DURAND, Mme LOISELET, Mme VEAU, M. GRUEL, M. BOURNIQUET, Mme BONJEAN, Mlle ZINEDDAINE, M. EYZAT, Mme ADNOT, M. MALMASSARI, Mme PENE, M. FRITSCH, M. DAGRON, M. SAVINO, M. CULERIER, Mme CASSATA-VARESE, M. PEYRE, M. BLANQUET, M. PAUL-PETIT (*à partir du point n° 5*), M. MATHIEU, Mme DRUART, M. HERITIER

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

M. YVROUD a donné pouvoir à M. SAVINO, M. DECRAENE a donné pouvoir à Mme VANNESTE, M. BRUN a donné pouvoir à M. GASNOS, M. GOLDSTEIN a donné pouvoir à M. MILLET, M. JULLEMIER a donné pouvoir à Mme MELOT, M. BOURSIN a donné pouvoir à Mme DUPUY, Mme ANTIGNAC a donné pouvoir à M. VERNIN, M. DAUVERGNE a donné pouvoir à M. BOUCAT, Mme SEIFERT a donné pouvoir à M. EUDELIN, M. DUDOUIT a donné pouvoir à M. MIGNON, M. BATTAIL a donné pouvoir à M. VAN LUL, M. MASSON a donné pouvoir à M. EYZAT, M. WATREMEZ a donné pouvoir à M. AGISSON, M. MICHALLET a donné pouvoir à Mme PIGNOUX, Mme CORREARD a donné pouvoir à M. BILLEREY

ABSENTS EXCUSES

M. RAMEAU, M. LOUSSOT, Mme WOJEIK

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme CASSATA-VARESE



Le Conseil Communautaire :

1. désigne Mme CASSATA-VARESE en qualité de secrétaire de séance
2. approuve le compte-rendu analytique de la séance du 27 septembre 2005
3. approuve de compte-rendu des décisions du Président
4. définit, à l'unanimité moins 4 abstentions, l'intérêt communautaire en matière de culture et rapporte la délibération n° 2003.3.5.52
5. élit et proclame Monsieur Gilles VAN LUL, conseiller communautaire, au comité du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) du schéma de cohérence territoriale de la région melunaise
6. rapporte la délibération n° 2005.4.11.99 en date du 28 juin 2005, et décide de donner une suite favorable à la nouvelle proposition de DEXIA Crédit Local afin de renégocier la dette du Budget Principal pour un montant de 2 327 260,04 € et autorise le Président à conclure l'opération
7. rappelle l'inscription de subventions dans la décision modificative n°2 du budget Principal : 20 000 € à l'association Insertion et Développement, 45 000 € à l'association Le Pain de l'Espoir, décide l'attribution d'une subvention de 15 000 € destinée à la manifestation " Melun fête la Seine ", autorise le Président à signer une convention avec l'association Le Pain de l'Espoir et décide l'inscription pour régularisation d'une subvention de 50 000 € pour venir en aide aux victimes du tsunami, accorde les subventions aux écoles de musique et de danse et ajuste les subventions relatives aux activités sportives. Adopte les modifications au Budget principal de la CAMVS en investissement : 1 342 812,83 € , en fonctionnement : + 477 876,22 €
8. décide d'accorder des acomptes au secteur solidarités / habitat : 407 611 €, au secteur sportif : 159 038 € par avance sur les subventions 2006
9. adopte l'ouverture des crédits de la section d'investissement du budget 2006 par anticipation à l'adoption du budget primitif 2006, décide l'inscription des crédits ouverts de manière automatique
10. décide de transférer l'actif de la Commune de Saint Germain Laxis, au titre de la compétence " assainissement ", décide de rembourser à cette commune la somme de 33 693,11 € et autorise le Président à signer l'avenant correspondant
11. décide d'effectuer un remboursement, de 4 032.95 € pour le paiement des indemnités financières et de gestion, 32 964.76 € pour le remboursement anticipé de prêt, auprès du Crédit Agricole de la Brie par anticipation d'un emprunt du budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, avec date d'effet au 20 décembre 2005
12. décide de réaliser les opérations d'ajustement au budget assainissement pour remettre à équivalence les états de l'actif tant du compte administratif que du compte de gestion et précise que l'ensemble de ces opérations s'équilibre globalement, par le moyen de la décision modificative n°2 adoptée lors du présent Conseil Communautaire.
13. décide d'affecter les résultats du budget annexe assainissement 2004 : le report du solde déficitaire de la section d'investissement est de 1 136 169,37 €. La somme inscrite au budget supplémentaire étant de 2 708 354,17 € au lieu de 1 136 169,37 €, il est procédé à une réduction de 1 572 184,80 € par la décision modificative n° 2 pour 2005.
14. adopte les modifications au budget annexe " Assainissement " de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine : investissement : - 1 181 541,76 € - fonctionnement : néant
15. adopte l'ouverture des crédits de la section d'investissement du budget 2006. Par anticipation à son adoption. Décide l'inscription des crédits ouverts de manière automatique, dans le budget primitif présenté fin mars 2006.

16. décide d'effectuer un remboursement total par anticipation d'un emprunt de 338,93 € pour le paiement des indemnités financières et de 17 150,48 € pour le remboursement anticipé de prêt du budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, avec date d'effet au 1^{er} décembre 2005, auprès de DEXIA crédit local.
17. adopte les modifications au budget annexe " Ordures ménagères" de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine : investissement : 17 150,48 € - fonctionnement : néant
18. décide de clore le budget annexe des ordures ménagères à la fin de l'exercice budgétaire 2005 et de le transférer au budget principal de la Communauté d'Agglomération en date du 31 décembre 2005
19. décide de transférer au SMITOM du Centre Ouest Seine-et-Marnais les biens relatifs aux ordures ménagères et autorise le Président à signer le procès-verbal correspondant
20. décide de céder au SMITOM du Centre Ouest Seine-et-Marnais le terrain de la déchetterie de Dammarie-lès-Lys, acquis par délibération n°2005.5.27.154, pour 1 € symbolique et autorise le Président à signer l'acte de cession correspondant
21. autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention entre le SMITOM et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la collecte sélective
22. décide la création d'un budget annexe M14 pour l'opération dénommée " lotissement entrée de ville à Vaux-le-Pénil ", avec assujettissement à la T.V.A. à compter de l'exercice budgétaire 2005
23. adopte le budget annexe " Lotissement Entrée de Ville " de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine : investissement : 741 000,00 € - fonctionnement : 741 000,00 €
24. décide de sortir de l'actif communautaire un photocopieur couleur qui a fait l'objet d'une cession gracieuse auprès de la société KONICA, en vue d'être détruit
25. décide d'acquérir à la majorité et 1 voix contre (Monsieur MICHALLET), la propriété de la Cooper sise rue Benjamin Franklin à 77000 La Rochette, pour un prix de 1 600 000 €, désigne Maître Charrier, notaire, pour la rédaction de l'acte et autorise le Président à signer l'acte de vente
26. décide de soutenir les programmes de rénovation urbaine des communes de Melun, du Mée sur Seine et de Dammarie-lès-Lys, de s'engager sur la somme de 21 M € TTC pour les programmes de rénovation urbaine des villes concernées sur une période de 6 ans à compter de 2006 et décide de solliciter du Conseil Général un Contrat de Développement Durable (C3D) estimé à 9 M € dont 50% sera consacré au Programme de Rénovation Urbaine
27. accepte la délégation du droit de préemption urbain émanant de la commune du Mée/Seine pour l'acquisition du bâtiment « La Caravelle » dès lors que le Conseil Municipal de ladite commune aura délibéré en ce sens, cette délégation est limitée à la durée du projet et au périmètre de la copropriété située au 257 allée de la gare
28. prend acte de l'engagement de l'association insertion et développement (Mission Locale) de déposer une demande de subvention d'investissement auprès des services de la Mission Ville Etat et décide d'octroyer une subvention d'investissement de 20 000 € sous réserve de l'obtention de la dite subvention
29. décide d'octroyer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 4 000 € à l'Association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val de Seine
30. décide d'octroyer un soutien financier exceptionnel de 45 000 € à l'association le Pain de l'Espoir, le remboursement sera étalé sur trois années (2006 à 2008) et déduit par tiers du montant de la subvention annuelle accordée

31. décide la création d'une structure de concertation entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart pour la station d'épuration de Boissettes et désigne MM. Daniel BERNARD - Bernard PARISOT - Claude BILLEREY pour représenter la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
32. autorise le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour des travaux relatifs à la réalisation de la 2^{ème} tranche de la liaison douce entre Le Mée-sur-Seine et Boissise-la-Bertrand (RD39) et autorise le Président à signer ledit marché avec l'entreprise retenue
33. autorise le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de Boissise-le-Roi et à signer ledit marché avec l'entreprise retenue.
34. autorise le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de Seine Port et à signer ledit marché avec l'entreprise retenue.
35. autorise le Président à signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public de la commune de Montereau sur le Jard avec l'entreprise LA SOCIETE DES EAUX DE MELUN.
36. autorise le Président à signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public de la commune de Boissise le Roi avec l'entreprise LA SOCIETE DES EAUX DE MELUN.
37. autorise le Président à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public de la commune de Saint Germain Laxis avec l'entreprise LA SOCIETE DES EAUX DE MELUN.
38. autorise le Président à signer l'avenant n°6 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public de l'Agglomération centrale (ex-Siguam) avec l'entreprise LA SOCIETE DES EAUX DE MELUN.
39. approuve l'avenant n° 18 à la convention d'exploitation signée le 1^{er} janvier 2004 entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la CGEA-CONNEX, ayant pour objet des modifications sur la ligne O et autorise le Président à signer
40. approuve l'avenant n° 19 à la convention d'exploitation signée le 1^{er} janvier 2004 entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la CGEA-CONNEX, ayant pour objet l'acquisition en renouvellement de trois autobus standards à plancher surbaissé et autorise le Président à le signer
41. approuve l'avenant n° 20 à la convention d'exploitation signée le 1^{er} janvier 2004 entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la CGEA-CONNEX, ayant pour objet la desserte de la Maison de l'Emploi située à La Rochette et autorise le Président à le signer
42. approuve l'avenant n° 21 à la convention d'exploitation signée le 1^{er} janvier 2004 entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la CONNEX, ayant pour objet la modification de la ligne D " Lebon " et autorise le Président à le signer
43. approuve l'avenant n° 22 à la convention d'exploitation signée le 1^{er} janvier 2004 entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Connex, ayant pour objet la modification de la ligne B1 et de la ligne A à Voisenon et autorise le Président à le signer
44. approuve l'avenant n° 23 à la convention d'exploitation signée le 1^{er} janvier 2004 entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Connex, ayant pour objet l'amélioration de la desserte des quartiers nord de Melun sur les lignes A, D et E et autorise le Président à le signer
45. approuve la convention entre l'Université Panthéon-Assas et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine dont l'objet est de régler l'utilisation des locaux universitaires, 19 rue du Château à Melun, pour des spectacles, animations et manifestations culturelles et autorise le Président à la signer.

46.décide de solliciter les partenaires publics et les organismes professionnels pour l'attribution de subvention dans le cadre de l'action culturelle et autorise le Président ou son représentant, à signer toutes conventions correspondantes.

47.décide de compléter la grille tarifaire du Plateau Technique Médical (athlètes indépendants ou issus du collectif sélectionné chaque année par une ligue d'Ile-de-France du mouvement sportif)

48.décide de transférer au SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais deux agents d'entretien à compter du 1^{er} janvier 2006 et décide la suppression de 3 postes d'agents d'entretien initialement créés

49.décide la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet pour une durée maximale de deux ans à compter du 1^{ER} décembre 2005

50. décide de modifier le tableau des effectifs de Communauté d'Agglomération par la création d'un emploi d'administrateur territorial hors classe, deux emplois d'attachés territoriaux, un emploi d'ingénieur, la suppression d'un emploi d'agent administratif d'un emploi de rédacteur territorial, modifie l'emploi de collaborateur de Cabinet afin de le rattacher au Président et non au service communication, modifie l'emploi de Directeur Général des Services de 40 à 80 000 habitants en Directeur Général des Services de 80 à 150 000 habitants et celui de Directeur Général des Services Techniques de 40 à 80 000 habitants en Directeur Général des Services Techniques de 80 à 150 000 habitants, à compter du 1^{ER} décembre 2005

51.décide de renouveler la mise à disposition auprès de la commune de Massy d'un attaché territorial jusqu'au 15 février 2006, le salaire et les charges de l'agent seront intégralement remboursés par la commune d'accueil et autorise le Président à signer l'avenant à la convention correspondant

52.décide de donner mission aux élus communautaires, pour des déplacements dans le cadre de leur mandat communautaire : Lille de 3 juin 2005, Strasbourg le 5 juillet 2005, Brest les 13 et 14 octobre 2005 et décide de prendre en charge les frais de déplacements correspondants

53.décide de mettre en place un régime d'astreinte décisionnelle auprès des services techniques de la Communauté d'Agglomération, d'ouvrir le bénéfice de l'Indemnité correspondante au personnel de la filière technique et de la verser mensuellement aux agents concernés à compter du 1^{er} janvier 2006

54.décide d'actualiser le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation du Directeur Général des Services et de la fixer au taux annuel maximum de 10 740 €.

La séance a été levée à 22 h 40

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jean-Claude MIGNON